

Discours Orientations Budgétaires du 16 novembre 2015

Mes Chers Collègues,

Mesdames et Messieurs,

Je suis heureux de vous accueillir à cette séance publique consacrée aux *Orientations Budgétaires* de notre Institution pour l'année 2016.

Avec le renouvellement de notre Assemblée, certains d'entre-vous participent pour la première fois à cet exercice, et je veux rappeler toute son importance car il constitue un moment charnière de la vie de notre Collectivité.

Un moment charnière car les *Orientations Budgétaires* sont l'occasion de faire un point sur le contexte global dans lequel s'inscrivent nos politiques.

Un moment charnière car les *Orientations Budgétaires* permettent de renforcer les thématiques qui nous paraissent essentielles.

Un moment charnière enfin, pour établir un équilibre entre les priorités du court terme et la vision que nous devons avoir sur les moyen et long termes.

À travers nos *Orientations Budgétaires*, nous sommes de ce fait amenés à fixer un cap dans l'intérêt de la Loire et de ses habitants.

Un cap fondé sur des principes budgétaires simples dans une logique pluriannuelle.

Car le mandat de 6 ans qui est confié à l'ensemble de notre Assemblée, ce qui constitue une 1^{ère} dans l'histoire des Départements, nous permet d'inscrire davantage encore notre action dans la durée et de construire ainsi nos politiques dans la cohérence et la continuité.

Je voudrais souligner à cet égard le travail important accompli par les Vice-présidents de l'exécutif qui, avec nos services, ont pris une part active dans les arbitrages budgétaires, avec le souci constant de la lisibilité de nos politiques et de leur efficacité.

Ce cadre global étant fixé, je souhaite évoquer le contexte national et local dans lequel s'inscrit notre séance.

L'actualité nous rappelle quotidiennement les difficultés de la situation, marquée par une croissance en berne, une hausse quasi permanente de la courbe du chômage, et un niveau de prélèvements obligatoires comme de déficits publics qui freine toute initiative.

Dans cet environnement contraint, les Départements sont plus que jamais confrontés à des incertitudes majeures.

C'est justement pour limiter ces incertitudes que des mesures pérennes doivent être prises pour préserver nos capacités d'action et nos équilibres financiers.

Dans ce cadre, la mobilisation exceptionnelle contre la baisse des dotations de l'État traduit les tensions entre l'État et les Collectivités territoriales, tensions marquées par les incompréhensions et les préoccupations.

Ce constat est d'autant plus dommageable dans une période où la confiance entre l'État et les Collectivités territoriales devrait être considérée comme prioritaire, tant ces dernières restent les principaux moteurs de l'investissement public, et donc de la croissance et de la cohésion sociale.

Lorsque Dominique Bussereau, Président de l'ADF, tire *la sonnette d'alarme* pour alerter l'État sur la situation des Départements, nous ne pouvons qu'abonder dans son sens.

L'impression qui prédomine en effet est celle d'un État qui, pas plus tard qu'en 2014, évoquait la disparition des Départements mais qui, n'ayant pu mener cette réforme à terme, a manifestement l'intention de vider les Conseils départementaux de leur substance et d'organiser leur asphyxie financière.

Asphyxie financière organisée autour d'une *triple peine* : baisse des dotations de l'Etat d'abord, j'y reviendrai, baisse envisagée et scandaleuse ensuite de la part départementale de la *CVAE, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises*, et enfin non compensation suffisante des *AIS, Allocations Individuelles de Solidarité*.

J'appelle votre attention sur le fait qu'une telle logique porte significativement atteinte à la capacité des Départements d'assumer la part du Pacte social et républicain qu'ils assument au profit de nos concitoyens et pour le compte de l'État, qui n'assure plus son rôle et montre ainsi son désengagement.

Chacun de nous doit également avoir conscience que des risques de ruptures pèsent dans ce cadre sur nos Collectivités si nous ne maintenons pas une exigence de constante rigueur budgétaire.

Si nous perdons nos marges de manœuvre, ce sont les habitants, les usagers et les contribuables qui auraient à en subir les conséquences, ce qui serait tout à fait inacceptable.

Car notre institution n'échappe naturellement pas à la tendance nationale que je viens de décrire en quelques-mots, même si notre situation est objectivement bien moins préoccupante que celles d'autres Départements.

Nous sommes en tout état de cause soumis, comme les autres Conseils départementaux, à deux grands types de contraintes.

- **Au niveau budgétaire d'abord, les chiffres parlent d'eux-mêmes.**

Je viens de l'évoquer à l'instant, l'État va priver notre Conseil départemental de 12 Millions d'euros de dotations en 2016.

Rapportée à la période 2014-2017, notre Institution aura donc perdu une recette cumulée de plus de 95 M€.

Dans un contexte général où les Collectivités territoriales assurent près de 70 % des investissements publics, diminuer de manière si drastique et rapide les dotations de l'État est une erreur majeure.

En baissant les dotations de l'État, on freine en effet la création d'emplois, on gèle, voire on abandonne des projets sans se rendre compte, qu'au final, la dépense publique locale injecte de l'argent et des capitaux dans notre économie.

En tant qu'élus nous avons bien sûr pleinement conscience des efforts qu'il nous faut tous fournir pour réduire nos déficits.

Personne ne conteste que l'État doive associer les Collectivités à la maîtrise de la dette.

Mais cela ne doit pas le conduire à les mettre sous tutelle en les privant de fait du principe de libre administration, de leur autonomie fiscale et financière et, *in fine*, de leur capacité à investir.

La baisse des dotations de l'État à laquelle nous assistons n'est pourtant pas seulement problématique en elle-même.

Elle l'est aussi et surtout lorsqu'on la met en rapport avec le poids des dépenses relatives aux *Allocations Individuelles de Solidarité*, qui explosent.

Les mesures d'aides annoncées par l'État lors du Congrès de l'ADF à Troyes sont à cet égard très insuffisantes.

La simple évocation, par l'actuel Gouvernement, d'une réflexion engagée sur une éventuelle recentralisation partielle du RSA n'est pas à la hauteur de la situation.

N'oublions pas en effet que, dans la Loire, les dépenses liées au RSA n'ont cessé de croître pour passer de 63 M€ à 89 M€ entre 2012 et 2015. Cela représente une augmentation de 41% alors que notre Collectivité dans le même temps est contributrice du *Fonds de compensation* des dépenses d'AIS et donc considérée comme un Département riche !

C'est la raison pour laquelle je souscris pleinement, au même titre que l'ensemble de mes homologues, toutes tendances politiques confondues, à la motion adoptée à l'unanimité, lors du congrès de l'ADF, motion qui prévoit notamment qu'en l'absence de solutions durables et structurelles, je cite, « *certaines départements n'inscriront dans leurs budgets que le niveau de dépenses sociales votées en 2015 et d'autres n'inscriront que le niveau qui ne compromettra pas leurs autres missions d'intérêt général* ».

Pour que les Départements en viennent à l'extrémité d'une telle menace, on mesure à quel point la situation est grave, et à quel point surtout un effondrement financier des Départements serait un désastre absolu pour le Pays, pour reprendre les termes d'un récent communiqué de l'ADF.

- **À cette contrainte budgétaire que je viens d'évoquer s'ajoutent les contraintes juridiques et politiques : je veux en particulier parler ici de la loi NOTRe et de ses conséquences.**

Nous le savons, nos concitoyens attendent de nous des économies, des suppressions de doublons dans les interventions respectives des différents échelons locaux, une rationalisation et une cohérence dans les actions ou encore une clarification des compétences.

La loi NOTRe aurait pu répondre à ces objectifs. Elle est pourtant un espoir perdu.

Sans revenir ici sur le détail de ses modalités, cette nouvelle législation laisse en outre place à de nombreuses questions en suspens, dont la résolution dépendra dans certains cas d'interprétations divergentes des Préfets d'un Département à un autre.

De plus, le champ d'intervention départemental se voit entouré d'un véritable « *corset* » l'empêchant dorénavant d'agir sur des domaines définis par la loi.

En un mot, les notions de proximité et de simplification ne sortent pas vainqueurs de cette réforme. C'est même le moins que l'on puisse dire.

Pour autant, j'y vois une opportunité qu'il nous faut saisir, en mettant à profit cette réforme pour faire encore mieux dans des domaines sur lesquels les Départements ont de longue date fait leurs preuves, je pense à la voirie, aux collèges par exemple, ou encore à toutes les questions relatives aux solidarités humaines et territoriales.

Car entendons-nous bien : il n'est nullement dans notre intention de nous retrancher derrière la crise et les réformes territoriales pour justifier de rester inactifs.

Bien au contraire, la période de fortes turbulences que nous traversons exige une capacité de réaction forte.

L'exécutif départemental assumera donc ses responsabilités en tenant le cap.

Et ce cap, grâce à une maîtrise raisonnable et constante de nos dépenses de fonctionnement, se matérialise d'abord par une politique ambitieuse d'investissements.

Cela se traduit par un chiffre : notre collectivité a fait le choix de s'engager dans un *Plan Pluriannuel d'Investissement* de 450 Millions d'euros sur la période 2016-2021.

Nous proposons que cela s'accompagne d'une augmentation raisonnable de notre niveau d'emprunt pendant 2 années afin de soutenir cet effort.

Cette initiative ne s'accompagnera en revanche d'aucune augmentation d'impôts. C'est un principe auquel nous ne dérogeons pas depuis 2011.

Je vous demande donc de bien mesurer cet engagement d'investissements de 450 Millions d'euros, somme qui constitue une *force de frappe*, un *effet de levier* considérable au service la Loire, de son attractivité et de sa compétitivité.

Et donc aussi au service de l'emploi.

Ce chiffre de 450 M€ n'est pas seulement *emblématique*.

Il nous faut le mettre en perspective avec le fait que beaucoup d'autres Départements sont contraints de baisser leur niveau d'investissement en augmentant parallèlement leurs impôts.

Je pense par exemple au Président du Département du Val d'Oise qui me confiait récemment l'obligation dans laquelle s'était trouvée son Assemblée d'augmenter de près de 60% la fiscalité départementale depuis 2011, ne serait-ce que pour permettre au Val d'Oise de continuer à remplir ses missions élémentaires pour 2016 seulement.

Ce chiffre de 450 M€ n'est pas non plus *théorique*.

En 2016, cette décision se traduira par plus de 86 M€ d'investissement, soit une enveloppe sensiblement équivalente à celle que nous avons mobilisée en 2015.

Le recours supplémentaire à l'emprunt que nous envisageons dans ce contexte n'a pas pour vocation, vous l'aurez compris, à financer des dépenses de fonctionnement, mais sera au contraire pleinement dédiée à l'investissement, c'est-à-dire à des politiques actives.

Parce que la bonne dette, c'est celle qui permet d'investir, c'est la bonne dépense publique.

Et la bonne dépense publique, ce sont des routes sécurisées, des collèges performants, des réponses aux enjeux liés à la mobilité et à l'accessibilité, des initiatives dans les domaines culturels et touristiques, ou encore des politiques sociales innovantes, pour ne citer que ces exemples.

Au sein de nos investissements, nous aurons bien sûr à concilier d'une part nos politiques sous maîtrise d'ouvrage départementale, qui constituent un 1^{er} bloc d'intervention, avec nos interventions en direction des 1/3, en particulier les communes et intercommunalité, 2^{ème} grand bloc d'interventions.

Pour nos politiques en direction des 1/3, et nous en avons beaucoup parlé vendredi à notre *Journée des Maires*, les logiques et les outils devront bien sûr évoluer.

Sachant que la priorité pour le département n'est pas d'être un *niveleur* mais un *aménageur* : qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, notre collectivité travaille à la complémentarité de nos territoires, tout en devant davantage adapter ses actions aux spécificités et aux besoins de chaque secteur, dans un souci de constante équité naturellement.

En tout état de cause, nos investissements vont s'inscrire dans la logique globale de notre *Agenda 21*, qui met nos politiques en mouvement et en cohérence.

Deux mots enfin sur des projets majeurs.

Le *CPER* d'abord, auquel nous vous proposons de participer, d'abord sur le volet de la *Convention territoriale de coopération métropolitaine*, qui pourrait voir le Département s'engager aux côtés de *Saint-Etienne Métropole*, à hauteur de 27,5 M€, bien sûr mise en œuvre sur plusieurs exercices budgétaires et sur des projets que nous ciblerons, pour éviter le *saupoudrage*.

Nous sollicitons en outre des crédits *CPER* sur le volet *Contrat départemental* pour notre projet de déploiements de *Maisons de services publics*, la *Vélo route voie verte* de Roanne et la station de Chalmazel.

2^{ème} projet majeur l'A45.

Nous avons évoqué ce dossier en *commission élargie*, et il conviendra que le département se prononce formellement en temps voulu sur le principe et les modalités de sa participation.

Voilà donc les thématiques que je souhaitais aborder pour placer nos *Orientations Budgétaires* dans leur contexte.

Un contexte difficile mais qui n'est pas figé.

Le jour viendra où la situation économique s'améliorera, induisant un fléchissement des dépenses sociales. Le jour viendra aussi où les *droits de mutation* suivront à nouveau une courbe ascendante, et cette évolution semble pouvoir s'enclencher. Le jour viendra peut-être, il faut se mobiliser en ce sens, où les départements seront reconnus par le pouvoir central comme essentiels à la cohésion républicaine.

Notre responsabilité nous impose bien sûr d'agir dès aujourd'hui, et non pas d'attendre que les difficultés se règlent d'elles-mêmes *par enchantement*.

A nous de faire la preuve dans ce cadre du caractère indispensable des Départements et de leur capacité à rendre un service public de qualité en dépensant moins et en étant plus efficace.

Je vous remercie.